



B1100-Direction des affaires culturelles-

DELIBERATION N° D.2026.09.90 **du Conseil municipal du 24 septembre 2026**

Festival du Mois Molière, édition 2026. **Régularisation du mécénat entre la ville de Versailles et le Fonds de dotation** **"Versailles-Culture et création artistique".**

Date de la convocation : 17 septembre 2026

Date d'affichage : 25 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : Mme Marine LALLAU

Rapporteur : M. Alain NOURISSIER

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Michel BANCAL, M. Emmanuel LION, Mme Annick BOUQUET, M. Jean-Yves PERIER, M. Alain NOURISSIER, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, M. Xavier GUITTON, Mme Sylvie PIGANEAU, M. François DE MAZIERES, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Marie SEZNEC, M. Steven LAFOSSE-MARIN, Mme Alaïs SEGUY-COULON, Mme Carole FILLEUR, M. Gwilherm POULLENNEC, M. Pierre ARNAUD, Mme Marie-Christine CLARAZ, Mme Stéphanie DE LUSTRAC, Mme Laetitia HUBERT, M. Laurent LEFEVRE, M. Ali DORGAA, Mme Agnès CARTIER-MEHEUST, Mme Jennifer CASSIN, M. Wenceslas NOURRY, Mme Marie-Agnes AMABILE, M. Aymeric ANGLES, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Christine CHARMEIL, Mme Muriel VAISLIC, Mme Nathalie DUCHENE, Mme Coralie BELMER, M. Antoine LEMARCHAND, Mme Evelyne HURE, Mme Marine LALLAU, M. Wallerand DUBECQ, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie-Pascale BONNEFONT.

Absents excusés:

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Michel LEFEVRE, Mme Tess RENDINA-MANCUSO.

M. Erik LINQUIER (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Baptiste BOIN (pouvoir à Mme Florence MELLOR), Mme Nadia OTMANE TELBA (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Murielle KERZERHO (pouvoir à Mme Jennifer CASSIN), M. Briac DE CHARRY (pouvoir à Mme Coralie BELMER).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code général des impôts et notamment les articles 200 et 238 bis ;

Vu la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations ;

Vu la délibération n° D.2023.11.89 du Conseil municipal du 16 novembre 2023 portant sur la création du Fonds de dotation « Versailles-Culture et création artistique - Gérard Priet & Catherine Priet-Gaudibert » ;

Vu la délibération n° D.2025.09.51 du Conseil municipal de Versailles du 25 septembre 2025 relative à la programmation de la saison culturelle 2025/2026 de la Ville et aux demandes de subventions auprès de divers organismes ;

Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations suivantes : chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », article fonctionnel 93311 « Activités artistique, actions manifestations culturelles », nature comptable 756 « Libéralités reçues » TTC, déclinaison CULTMOLI « Mois

Le Fonds de dotation « Versailles-Culture et création artistique - Gérard Priet & Catherine Priet-Gaudibert », attaché à soutenir les initiatives publiques concourant à l'intérêt général dans le domaine de la Culture à Versailles, a manifesté sa volonté de contribuer financièrement à la 30^e édition du Mois Molière, se déroulant du 1^{er} au 30 juin 2026.

La présente délibération a pour objectif de régulariser ce mécénat entre la ville de Versailles et le Fonds de dotation « Versailles-Culture et création artistique ».

Le Fonds de dotation a souhaité soutenir plus particulièrement par un soutien financier de 3 000 € les représentations qui ont été faites à la Grand Ecurie de la pièce "Don Juan" par Emmanuel Besnault, compagnie de l'éternel été, les jeudi 4 et vendredi 5 juin 2026. Dans le respect des principes et instructions fiscales qui gouvernent l'octroi des remerciements par la Ville à ses mécènes, le montant cumulé des remerciements ne dépasse pas 25% du montant du don.

Les remerciements accordés au mécène par la Ville sont de deux natures :

- les remerciements de communication et de visibilité,
- les remerciements matériels, valorisables sur application des tarifs de la ville de Versailles ou du coût réel tel des places de spectacles au Mois Molière.

Ces modalités sont précisées dans la convention de mécénat objet de la présente délibération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'accepter le soutien financier, sous la forme d'un mécénat, au profit de la ville de Versailles, d'un montant de 3 000 €, de la part du Fonds de dotation, « Versailles-Culture et création artistique - Gérard Priet & Catherine Priet - Gaudibert » afin de soutenir la production du festival Mois Molière – 30^e édition qui s'est déroulé du 1^{er} au 30 juin 2026 sur le territoire communal et plus particulièrement le spectacle *Don Juan*, réalisé par Emmanuel Besnault de la compagnie L'éternel été qui s'est déroulé le jeudi 4 et vendredi 5 juin 2026 aux Grandes Ecuries ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de mécénat entre la ville de Versailles et le Fonds de dotation « Versailles-Culture et création artistique - Gérard Priet & Catherine Priet – Gaudibert », ainsi que tous les actes s'y rapportant ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 44

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 49 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 49 voix

Mme Emmanuelle DE CREPY, membre fondateur du fonds de dotation « Versailles-Culture et création artistique - Gérard Priet & Catherine Priet- Gaudibert », ne prend pas part au vote.

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Signé et certifié numériquement, à Versailles,
le 29/09/2026, par Olivier PERES


Pour le Maire et par délégation,
Le directeur général des
services,
Olivier PERES